

CHARTRE DE L'OUVRIER

1 Corinthiens 3:9 : « Nous sommes tous ouvriers avec Dieu dans son champ ».

Cette charte est destinée à toutes personnes servant, ou aspirant à servir
Dieu au sein de la « MIPR ».

L'application de celle-ci fera de vous un amoureux du seigneur Jésus-Christ et un passionné de son œuvre.

Nous vous souhaitons de vivre une expérience incomparable
au sein de la « MIPR ».

L'OUVRIER DOIT :

- Etre vigilant sur les choses inhabituelles.
- Veiller à ce que le poids du service soit doux et léger. (Matt 11:29 à 30)
- Veiller sur les sentiments qui remplissent son cœur vis à vis de ses frères, ses sœurs, ses responsables, ses autorités spirituelles. (Hébreux 12v25 ; Phillipiens 2v5)
- Veiller sur sa conscience. (1 Timoûthée 1:18)
- Connaitre ses interdits. (Genèse 2:16 à 17 Genèse 39:9)
- Etre persévérant. (Proverbes 18:9 ; Proverbes 19:24 ; Proverbes 20:4)
- Garder en mémoire sa source et son objectif. (2 Samuel 8 ; Jean 8:14)
- Etre fidèle et humble. (Ezéchiel 28:14 ; Proverbes 15:33)
- Etre organisé. (Exode 18)
- Respecter la culture du repos. (Esaïe 58:13)
- Etre ponctuel.
- Veiller sur sa tenue vestimentaire. (1Timothée 2:9)